

Rapport d'activité

2009

Sommaire

Glossaire	p 3
I – INTRODUCTION	p 4
II -PRESENTATION DU CEPPRAL	p 5
La création	p 5
Les missions	р б
Une organisation adaptée aux missions	p 7
1 - Le conseil d'administration	p 8
2 - La cellule de coordination	p 11
3 - Le conseil scientifique	p 11
4 - Le comité le pilotage	p 12
5 - Les experts extérieurs	p 12
6 - La commission de validation	p 12
III – LES ETABLISSEMENTS ADHERENTS	p 13
IV – BILAN DES ACTIONS 2009	p 14
Groupes Thématiques	p 14
Modules « formation action »	p 15
Interventions en établissements	p 17
Validation de démarches d'EPP	p 18
Journée régionale	p 19
Action de communication	p 21
Relation avec les partenaires régionaux : la FORAP	p 22
Les projets d'études	p 23
V – LES PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2010	p 25
VI – LES ANNEXES	p 27

Glossaire

CEPPRAL : Coordination pour l'Evaluation des Pratiques Professionnelles en santé en Rhône-Alpes

CNFMC : Conseils Nationaux de la Formation Médicale Continue

EIG: Evènement indésirable grave

EPP: Evaluation des Pratiques Professionnelles

HAS: Haute Autorité de Santé

InVS: Institut de Veille Sanitaire

HCL: Hospices Civils de Lyon

URML : Union Régionale des Médecins Libéraux

I. INTRODUCTION

Acteur de terrain au coté des établissements de santé, l'association CEPPRAL « Coordination Pour l'Evaluation des Pratiques Professionnelles en santé en Rhône ALpes » a été créée en 2005 afin de déployer l'Evaluation des Pratiques Professionnelles et l'amélioration de la qualité dans la région Rhône Alpes. A la demande des établissements de santé, elle a progressivement élargi son domaine de compétences à la sécurité des soins et la gestion des risques. 215 établissements sanitaires sur les quelques 300 que compte notre région, sont ou ont été adhérents au CEPPRAL depuis 2006.

La formation, l'accompagnement méthodologique et l'expertise sont les grands axes d'action du CEPPRAL,

En 2009, en complément de son soutien aux établissements, le CEPPRAL a été sollicité pour coordonner au niveau régional des projets nationaux et internationaux :

- o L'enquête ENEIS 2 : Enquête nationale de mesure des évènements indésirables graves.
- O Le projet ThéOReM (Théories Organisationnelles, Recommandations et Management) qui cherche à répondre à la question du lien entre contexte organisationnel et managérial des services de médecine et appropriation des recommandations professionnelles.
- L'expérimentation sur la déclaration des évènements indésirables graves liés aux soins dans les établissements de santé pilotée par l'InVS
- Le projet international High'5S, piloté par la HAS pour la France. Le CEPPRAL est chargé du déploiement du protocole « Prévention des erreurs de site et de procédure en chirurgie »

II. PRESENTATION DU CEPPRAL

La création

En novembre 2004, la Haute Autorité de Santé (HAS) a organisé une journée de présentation de démarches d'Evaluation des Pratiques Professionnelles (EPP) en région Rhône-Alpes. Parallèlement, elle a lancé un appel d'offre pour financer la mise en place de démarches d'EPP dans 40 établissements de santé de la région et la création d'une structure régionale pour gérer cet appel d'offre.

Un groupe régional de professionnels comprenant des médecins, des paramédicaux et directeurs d'établissement, des professionnels hospitaliers - exerçant en établissements de santé publics et privés - ou libéraux, en région Rhône-Alpes, ainsi que des chargés de mission de la HAS en région Rhône-Alpes et des représentants de l'Union Régionale des Médecins Libéraux de la région (URML-RA), s'est alors constitué pour répondre à ces attentes.

Ce groupe crée une association loi 1901 pour l'accompagnement des établissements hospitaliers, dénommée « Coordination pour l'Evaluation des Pratiques Professionnelles en santé en Rhône-ALpes » (CEPPRAL), et en a défini les missions et la structuration.

L'assemblée générale constitutive de l'association CEPPRAL s'est tenue le 13 septembre 2005.

Agréé par la Haute Autorité de Santé en Août 2006 puis en septembre 2008, le CEPPRAL propose un accompagnement des démarches d'EPP au sein des établissements de santé publics et privés de la région, dans le cadre des exigences :

- de la certification des établissements
- de l'obligation individuelle de validation des démarches d'EPP pour les professionnels médicaux (décret du 14 avril 2005).
- du recueil des indicateurs de qualité et de sécurité des soins dans les établissements IPAQSS: Indicateur pour l'Amélioration de la Qualité et de la Sécurité des Soins.

Les missions

Les missions du CEPPRAL se déclinent en trois axes :

Formation

- ⇒ **Des actions d'information et de sensibilisation** à l'évaluation des pratiques professionnelles et à la démarche qualité dans les établissements de santé, lors de présentation en CME ou en commission qualité, pour les établissements adhérents.
- ⇒ L'élaboration d'outils nécessaires à la mise en place de démarches d'EPP et d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins et la mise en commun d'expériences réussies par l'animation de **groupes thématiques régionaux.**
- ⇒ **Des modules** « **formation action** » permettant une approche concrète des méthodes d'évaluation avec mise en pratique des connaissances et du savoir faire basés sur une pédagogie active reposant essentiellement sur des études de cas, des exercices et des retours d'expérience.
- ⇒ Des formations sur site, ciblées sur **les méthodes d'évaluation des pratiques professionnelles** (audit, revue de pertinence de soins, RMM) validées par la HAS et leurs modalités de mise en place au sein des services ou des établissements.

Accompagnement

- ⇒ Accompagnement « sur mesure » de projets conduits par les établissements de santé dans le cadre de la certification des établissements et de l'obligation individuelle d'évaluation des pratiques professionnelles pour les professionnels médicaux.
- ⇒ Accompagnement à la mise en place du recueil des indicateurs de qualité et de sécurité des soins dans les établissements (IPAQSS, PSI).
- ⇒ Accompagnement méthodologique des établissements inclus dans des études régionales ou internationales coordonnées par le CEPPRAL

Expertise

⇒ Expertise méthodologique.

⇒ Validation de démarches d'Evaluation des Pratiques Professionnelles dans le cadre de l'obligation individuelle des médecins.

L'ensemble de ces actions est réalisé par la coordination du CEPPRAL et son réseau experts, médecins cliniciens et professionnels paramédicaux, qualiticiens, médecins de santé publique formés à l'évaluation en santé.

Les professionnels concernés

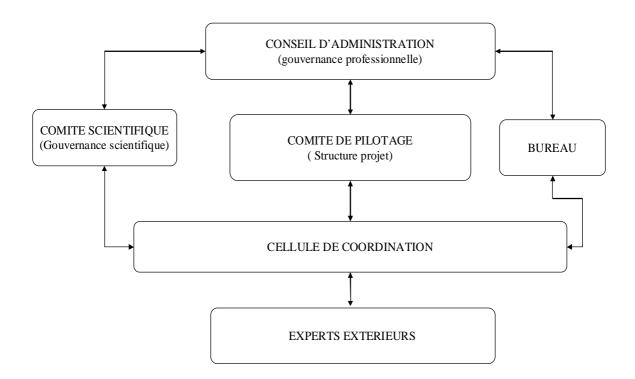
Les professionnels concernés par les actions du CEPPRAL sont les professionnels de santé impliqués dans des démarches d'EPP et d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins au sein des établissements (médecins, paramédicaux, responsables qualité, directeurs).

Une organisation adaptée aux missions

Les différentes structures du CEPPRAL permettent de coordonner les programmes d'EPP depuis leur élaboration par le **Comité de Pilotage** (la structure projet) après avis du **Conseil Scientifique** jusqu'à la validation par la **Commission de Validation** (la structure d'évaluation des programmes).

Le **Conseil d'administration**, qui s'appuie sur le bureau et la cellule de coordination, s'assure de l'application des programmes.

Organigramme du CEPPRAL



1. Le conseil d'administration

L'Association est placée sous l'autorité d'un **Conseil d'Administration** dont la composition est établie à partir des :

- Collège des établissements publics de santé : il comprend quatre représentants désignés parmi les présidents de CME, les directeurs et les professionnels de santé concernés par le domaine dans ces établissements,
- Collège des établissements de santé privés participant au service Public Hospitalier : il comprend deux représentants désignés parmi les présidents de CME, les directeurs et les professionnels de santé concernés par le domaine dans ces établissements,
- Collège des établissements de santé privés à but lucratif : il comprend trois représentants désignés parmi les présidents de CME, les directeurs et les professionnels de santé concernés par le domaine dans ces établissements,

- Quatre personnes qualifiées dans le domaine de la méthodologie de l'Evaluation en Santé désignées par le Conseil d'Administration,
- Quatre représentants de la HAS désignés par le coordonnateur régional des correspondants de la HAS,
- Trois représentants de l'URML RA (dont le Président, un spécialiste et un généraliste).

Le conseil d'Administration est composé de :

- 4 représentants pour le Collège des établissements Publics de santé :
- Mme Nicole JEZEQUEL, Cadre supérieur de santé, CHS Valmont/Monteléger,
- Dr Amandine GRAIN, Pharmacien, CH Saint-Marcellin,
- Dr Christian CARMAGNAC, Président de la CME, CH Chambéry,
- Mr Bernard CROZAT, Directeur adjoint, Centre Hospitalier de Saint Etienne.
- 2 représentants pour le Collège des établissements PSPH :
- Mr Michel CHANTEUR, Directeur, CMCR des Massues, Lyon,
- Dr Jean-Paul LACHAT, Anesthésiste Réanimateur, Clinique Mutualiste, Saint-Etienne.
- 3 représentants pour le Collège des établissements de santé à but lucratif :
- Mme Béatrice NORMAND, Responsable Qualité, Cliniques de Savoie, Générale de Santé, Argonay
- Mr Olivier AMOUROUS, Directeur de Cliniques du Plateau d'Assy, Plateau d'Assy
- Dr Jacques CATON, Chirurgien Clinique Emilie de Vialar, Lyon
- 4 personnes qualifiées en méthodologie d'évaluation en santé :
- Pr Cyrille COLIN, Médecin de santé publique, Hospices Civils de Lyon,
- Pr Patrice FRANCOIS, Médecin de santé publique, CHU de Grenoble,
- Pr Franck CHAUVIN, Médecin de santé publique, Institut de Cancérologie de la Loire,
 Saint Priest en Jarez
- Pr Jean-Louis TERRA, Médecin Psychiatre, CHS Le Vinatier, Lyon.
- 4 représentants régionaux de la HAS :
- Dr Jean-Michel ORIOL, Médecin Généraliste, correspondant HAS, Septème,

- Dr Jean-Luc MAS, Médecin Généraliste, Bourgoin,
- Dr Alain LEPAPE, Médecin réanimateur, Centre Hospitalier Lyon Sud, Pierre-Bénite
- Mme Nicole BERTINI, Cadre supérieur de santé, Bourg en Bresse, Expert Visiteur HAS.
- 3 représentants des URML :
- Dr Jean DERRIEN, gynécologue-obstétricien, Président de l'URML-Rhône-Alpes, Lyon.
- Dr Jean STAGNARA, pédiatre, URML-Rhône-Alpes, Lyon
- Dr Bruno PIROLLET, pneumologue des URML-Rhône-Alpes,

Le Conseil d'Administration élit, en son sein, pour une durée de quatre ans renouvelable, **un Bureau** composé de :

Président : Mr Cyrille COLIN, Médecin de santé publique, Hospices Civils

Lyon,

- 1^{er}Vice Président : Mr Patrice FRANÇOIS, Médecin de santé publique, Centre

Hospitalier Universitaire de Grenoble,

- 2nd Vice Président : Mr Franck CHAUVIN, Médecin de santé publique, Institut de

Cancérologie de la Loire,

- Trésorier : Mr Dr Jacques CATON, Médecin, Clinique Emilie de Vialar, Lyon,

- Trésorier Adjoint : Mr Bernard CROZAT, Directeur adjoint, Centre Hospitalier Saint

Etienne

- Secrétaire : Mr Jean Michel ORIOL, Médecin Généraliste, correspondant HAS,

Septème,

- Secrétaire Adjoint : Mr Jean Paul LACHAT, Anesthésiste-Réanimateur, Clinique

Mutualiste, Saint-Etienne,

- Membre associé: Mme Nicole JEZEQUEL, Cadre supérieur de santé, CHS

Valmont/Monteléger

Les obligations comptables de l'association CEPPRAL sont confiées à un expert comptable indépendant rémunéré par l'association.

Le conseil d'administration s'est réuni 3 fois au cours de l'année 2009 (janvier, mai, septembre).

2. <u>La cellule de coordination</u>

Une cellule opérationnelle de coordination a été mise en place en novembre 2005, sous la responsabilité du Président du CEPPRAL.

Cette cellule opérationnelle est composée de

- un médecin coordonnateur, Mme Claire Chabloz, médecin 0,4 ETP,
- un pharmacien qualité, Mme Bénédicte Toulouze, 0,6 ETP,
- -une attachée de recherche clinique, Mme Karen Fanget, 0,5 ETP recrutée depuis le 15 septembre 2009,
- d'une assistante de gestion, Mme Céline Larrat, 1ETP,
- de deux Secrétaires : Mme Neziha Bensalem, 0,4ETP et Mme Isabelle Griot, 1ETP, recrutée depuis le 1^{er} août 2009.

La cellule opérationnelle est abritée par les Hospices Civils de Lyon (HCL). Son adresse est 1, place de l'Hôpital, 69002 LYON.

Une convention, liant l'association CEPPRAL et les HCL, spécifie les conditions de mise à disposition du personnel rémunéré par le CEPPRAL et du local hébergeant la coordination.

3. Le conseil scientifique

Un conseil scientifique du CEPPRAL a été constitué. Ce Conseil Scientifique est composé de :

- Dr Marc BREMOND (URML 69 LYON)
- Pr. Isabelle DURAND-ZALESKI (APHP 94 CRETEIL)
- Dr Pierre DURIEUX (APHP 75 PARIS)
- Dr Fabienne EMPEREUR (EVALOR 54 NANCY)
- Dr Hervé MAISONNEUVE (ISCMM 75 PARIS)
- Dr Vincent PIRIOU (CFAR 69 LYON)

Ses missions sont de:

- valider les démarches d'EPP proposées par le CEPPRAL aux établissements (sur la méthodologie),
- aider à la définition de thématiques d'EPP prioritaires,
- valider la démarche du CEPPRAL dans ses objectifs généraux et ses modalités de mise en place.

Le conseil scientifique s'est réuni le 29 septembre 2009. Il a validé le contenu des formations et a encouragé le CEPPRAL à poursuivre ses actions dans le domaine de la gestion des risques et de la sécurité des soins.

4. Le comité de pilotage

Ce comité a pour objectif d'élaborer le programme d'activités du CEPPRAL,

- en tenant compte des attentes des professionnels des établissements de santé,
- en intégrant la pérennisation des démarches d'EPP,
- en anticipant les évolutions du dispositif "EPP", et de son intégration dans le dispositif de suivi de la qualité en santé (gestion des risques, suivi d'indicateurs de performance, etc),
- en tenant compte des exigences institutionnelles et réglementaires

Le CEPPRAL a réuni le comité de pilotage en mars et novembre 2009 afin de définir les axes de travail et les actions à développer en terme de qualité et de sécurité des soins.

5. Les experts régionaux

La cellule opérationnelle s'appuie sur des intervenants experts pour répondre aux demandes des établissements de santé et animer les formations.

Ces « Intervenants Experts » sont désignés pour mettre en œuvre, avec l'aide de la cellule de coordination, les démarches d'EPP en établissements de santé et le programme des formations. Ils sont identifiés par le Bureau, en fonction d'un certain nombre de critères de niveau d'expertise.

En 2009, le Dr Claude Vacca a rejoint le groupe d'experts du CEPPRAL.

6. La commission de validation

La commission s'appuie sur une procédure de validation élaborée par le CEPPRAL en regard des préconisations de la HAS.

Elle a pour objectif d'évaluer les démarches présentées au regard de critères définis, de rendre des conclusions sur la validation de la démarche et d'attester de l'engagement des médecins au regard de la loi du 13 août 2004 et du décret du 14 avril 2005.

Les membres de la commission s'engagent à ne pas intervenir lors de la validation de démarches auxquelles ils ont participé ou qu'ils ont élaboré ou accompagné.

Un appel a candidature a été lancé en 2009 pour intégrer des médecins libéraux. La composition de cette commission de validation va donc évoluer.

III. LES ETABLISSEMENTS ADHERENTS

En 2009, **135** établissements de santé ont adhéré au CEPPRAL et ont pu participer à l'ensemble des actions proposées.

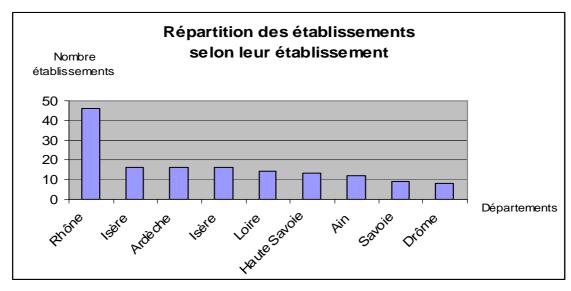
L'adhésion en quelques chiffres

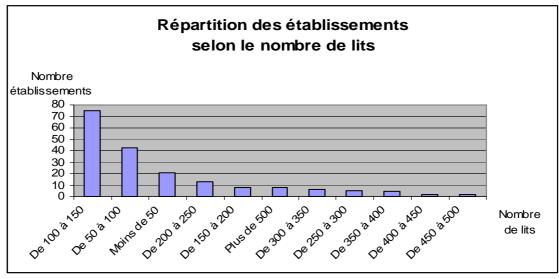
Nouveaux adhérents en 2009 : 20

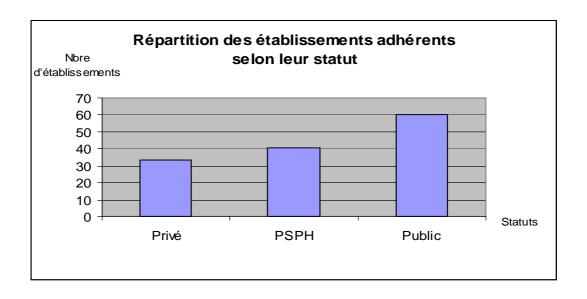
Pour rappel: 91 adhésions en 2006, 121 adhésions en 2007, 113 adhésions en 2008

Les établissements, adhèrent en majorité pour un accompagnement « sur mesure » en vue de leur préparation à la certification HAS.

Les schémas qui suivent, illustrent la répartition des établissements adhérents :







IV. BILAN DES ACTIONS 2009

Cf. annexe 1 : programme d'activité 2009

Groupes Thématiques

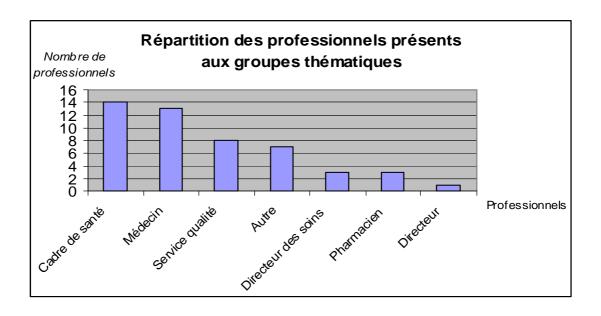
En 2009, le CEPPRAL a réuni les établissements autour de **5 groupes thématiques** dans un objectif de partage d'expérience et de synergie des actions afin de mutualiser les efforts en vue de créer des outils nécessaires à l'évaluation des pratiques et à l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins :

- ♦ Iatrogénie médicamenteuse
- ♦ Confidentialité et information du patient
- ♦ Soins palliatifs,
- ♦ EPP en SSR
- ♦ Conditions de prescriptions de mesure atteignant la liberté des patients.

Les participants

Les groupes thématiques régionaux sont ouverts à tous les professionnels de santé des établissements adhérents, souhaitant participer à une démarche d'évaluation des pratiques professionnelles. Un même professionnel peut être intéressé par plusieurs thématiques.

Les groupes thématiques ont réuni 58 professionnels de santé.



Animation des groupes thématiques régionaux

Les réunions sont animées par un référent expert en méthodologie et un référent expert clinicien désignés par le comité de pilotage de l'association.

Ces groupes se sont réunis en moyenne 3 fois sur l'année 2009, ainsi 15 réunions ont été organisées au total.

Le principe des groupes thématiques, est d'apporter aux participants, par la mutualisation, les échanges et l'élaboration d'outils, les moyens nécessaires à la conduite de démarches d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins.

Archivage des documents produits

Les documents produits et partagés par les établissements participants aux groupes de travail, sont centralisés au niveau de la cellule de coordination pour l'archivage et la diffusion éventuelle aux établissements adhérents du CEPPRAL.

Ils sont, par la suite, disponibles sur le site Internet du CEPPRAL dans l'espace adhérent.

Un suivi des établissements ayant participé aux groupes thématiques est envisagé pour connaître l'avancé du travail effectué, les actions d'amélioration mises en place et l'évaluation de leurs impacts sur les pratiques.

Modules « Formation Action »

Basée sur une **pédagogie active** reposant essentiellement sur des études de cas, des exercices et des retours d'expériences, ces modules « formation – action » permettent une **approche**

concrète des méthodes d'évaluation des pratiques professionnelles avec mise en pratique des connaissances et du savoir faire.

Organisation

Les modules de « formation actions » ont été organisés dans les locaux de l'Union Régionale des Médecins Libéraux de Rhône-Alpes.

Chaque module est évalué par les participants à partir d'un questionnaire. Les questionnaires sont analysés par la cellule de coordination qui transmet ensuite les conclusions à l'expert animateur.

Les modules sont animés par des experts du CEPPRAL choisis en fonction de leurs compétences reconnues dans les domaines abordés.

En 2009, le CEPPRAL a proposé 8 modules, ce qui a représenté 13 journées de formation.

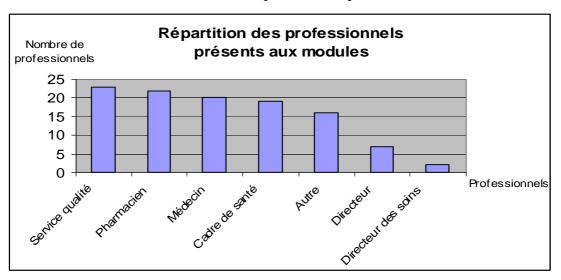
Intitulé du module		Animateurs
Méthodes et outils de	2 journées	Claire Chabloz, médecin
l'évaluation des pratiques		Bénédicte Toulouze, pharmacien qualité
professionnelles		Christelle Chaudray, pharmacien hospitalier
		Antoine Duclos, médecin
Quand et comment interviennent	2 journées	Marie Annick Le Pogam, médecin
les statistiques en évaluation de		
la qualité des soins		
Mesure des indicateurs de	2 journées	Dominique Beaudouin, médecin
qualité de soins et de		Jacques Desbaumes, médecin
performance hospitalière		
Identifier les évènements	2 journées	Dominique Beaudouin, médecin
indésirables liés aux soins et		
analyser leurs causes		
Améliorer la sécurité du circuit	1 journée	Amandine Grain, pharmacien hospitalier
du médicament dans un		
établissement de santé		
Elaborer ou adapter un	1 journée	Anne Marie Schott, médecin de santé publique
référentiel de pratique clinique		
PMSI et Qualité : mesurer la	1 journée	Antoine Duclos, médecin
qualité grâce au PMSI		Jean Marie Januel
La certification V2010	2 journées	Anne Sophie Grossemy, chef de projet HAS
		Bénédicte Toulouze, pharmacien qualité
		Claire Chabloz, médecin

Des professionnels du GREQUAU (Groupe REgional pour la QUalité en Auvergne) ont été conviés au module « Certification V2010 », organisé par le CEPPRAL et animé par Mme Grossemy, chargé de projet à la HAS le 18 juin 2009.

Participants

Les modules de formation actions sont ouverts à tous les professionnels désirant acquérir des compétences en évaluation en santé et dans les différentes méthodes d'amélioration de la qualité en santé.

Au total 109 inscriptions ont été comptabilisées, un professionnel pouvant assister à plusieurs modules au cours de l'année 2009. La répartition des professionnels a été la suivante :



Interventions en établissements de santé

Le CEPPRAL propose aux établissements de santé :

- ⇒ Des actions d'information et de sensibilisation à l'évaluation des pratiques professionnelles et à la démarche qualité dans les établissements de santé,
- ⇒ Des formations ciblées sur les méthodes d'évaluation des pratiques professionnelles et de la qualité en santé,
- ⇒ L'accompagnement « sur mesure » de projets conduits par les établissements de santé dans le cadre de la certification et de l'obligation individuelle d'évaluation des pratiques professionnelles pour les professionnels médicaux.

Organisation

Les interventions en établissement se font à la demande des établissements. La proposition est alors adaptée à la demande de chaque établissement.

Ces interventions font l'objet d'une convention de partenariat entre le président du CEPPRAL et le directeur de l'établissement, fixant les modalités d'intervention et de rémunération.

Les intervenants sont les experts du CEPPRAL.

Activité Cf. annexe 2 : tableau des intervention

En 2009, le CEPPRAL a répondu à 35 demandes de prestations sur mesure d'établissements de la région, ce qui a représenté 94 interventions (réunions) :

- ♦ 4 interventions en CME,
- ♦ 5 journées de formations in situ,
- → 70 démarches d'EPP accompagnées dans le cadre de la certification des établissements (V2 et V2010).
- 3 réunions de restitution de l'expertise de démarche pour validation

Au total, ces sensibilisations, formations ou accompagnements à la mise en place de démarche d' EPP ont intéressé 180 médecins et autant de professionnels paramédicaux (infirmiers, aides-soignants, kinésithérapeutes, diététiciennes...) et administratifs (responsables qualité, directeurs...).

Validation de démarches d'évaluation de pratiques professionnelles

Le CEPPRAL est un organisme agréé par la HAS pour la validation des démarches d'EPP engagées par les professionnels de santé.

A cette fin, le CEPPRAL a élaboré une procédure de validation.

A la demande des présidents de CME, deux experts de la commission de validation sont nommés, et expertisent la démarche selon les critères élaborés pour chacun des méthodes d'EPP validés par la HAS. Ils rendent ensuite leurs conclusions sur la validité de la démarche. Les conclusions de l'expertise sont restituées au chef de projet lors d'une réunion organisée dans l'établissement, ou par conférence téléphonique.

Le CEPPRAL adresse alors, au président de CME, une attestation de validation individuelle pour chaque professionnel impliqué dans la démarche validée.

En 2009, le CEPPRAL a

- Validé 16 démarches d'EPP
- Délivré 93 attestations individuelles de validation

Le tableau ci-dessus détaille les démarches d'EPP validées

Titre du programmes	Professionnels validés
Analyse des éléments du compte rendu d'examen de Mesure Ambulatoire de la Pression Artérielle (MAPA) chez les sujets hypertendus ou à risque d'hypertension artérielle hospitalisés à	4 cardiologues
RCP	4 oncologues, 2 radiologues, 2 gynéco obstétriciens, 2 internistes, 4 urologues, 2 chirurgiens
Evaluation de la prise en charge de l'allaitement maternel	1 gastroentérologue
Evaluation du risque lié à la contention chez la personne âgée	1 gastroenterologue
Revue des chutes graves (RMM)	1 médecin
Evaluation des risques liés à la coloscopie en gastro entérologie	3 gastro entérologues
Prise en charge des patients suicidaires	3 psychiatres
pertience de la procédure d'admission des nouveaux patients à l'Hopital de jour	4 psychiatres
Pertinences des hospitalisations via les urgences	2 médecins urgentiste
Prise en charge globale des complications infectieuses du site opératoire	1 Chirurgien
Evaluation des modalités de surveillance des patients en chambre d'isolement	1 psychiatre
Amélioration de la prise en charge de la réanimation du nouveau-né en salle de naissance dans les maternités du réseau AURORE	2 gynéco obstétricien , 6 sages -femmes, 1 pédiatre
Evaluation et analyse des évènements critiques du Réseau AURORE	1 pédiatre, 2 anesthésistes, 4 sages femmes
Amélioration de la prise en charge des lombalgies chroniques dans le cadre d'un programme de réentraînement à l'effort en vue de la réinsertion	2 médecins MPR
Pertinence des critères de prescription en isocinétisme dans le prise en charge des lombalgies chroniques	2 médecins MPR
Pertinence de la prise en charge en hospitalisation complète des traitements orthopédiques plâtrés chez l'adolescent lombalgique	2 médecins MPR
Prévention du syndrome métabolique chez les patients traités par antypsychotique atypique	3 psychiatres

La journée régionale 2009

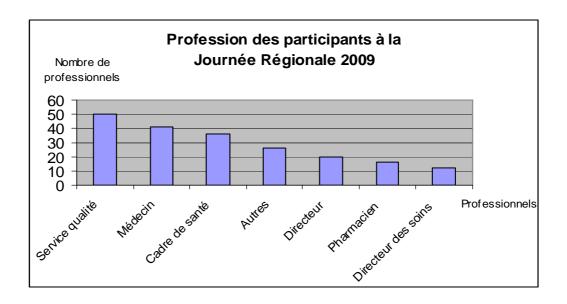
Cf. annexe 3 : programme de la journée régionale

Le 15 novembre 2009, le CEPPRAL a organisé sa quatrième journée régionale sur le thème « **Sécurité du patient : enjeux et méthodes** », à Bourg en Bresse.

Cette journée co organisée par le CEPPRAL et la HAS a remporté un vif succès. Le Centre Hospitalier de Bourg en Bresse, ainsi que la HAS ont participé à la réussite de cette journée.

La **sécurité des soins** est au cœur de la prise en charge du patient et reste un **enjeu majeur** pour les professionnels de santé.

Ainsi **210** médecins pharmaciens, cadres de santé, infirmières, responsable qualité sont venus partager des expériences et méthodes ayant porté leurs fruits.



Des méthodes pertinentes pour la qualité des soins ont ainsi été présentées et trois d'entre elle ont reçu un prix de la qualité décerné par un jury présidé par le Pr Jean-Michel Dubernard :

- Prix de la qualité à l'hôpital : « La sécurité du circuit du médicament : de l'audit de conformité à la RMM » Dr Amandine Grain
- Prix de la qualité en médecine de ville : « Déclaration des EIG en médecine générale »
 Dr Marc Chanelière
- Prix du poster: CREX du CHU de Grenoble Mme Aurélie Brulebois, Mme Isabelle Federspiel, Mme Claire Chapuis, Dr Maxime Detavernier, Dr Etienne Brudieu, Dr Luc Foroni, Dr Benoît Allenet, Pr Jean Calop, *Pôle Pharmacie du CHU de Grenoble*, Pr Jean-Philippe Baguet, *Clinique de cardiologie du CHU de Grenoble*.

D'autre part, les initiatives européennes et internationales présentées ont montré que l'enjeu de la sécurité des soins est une préoccupation partagée de tous. Les initiatives en matière de sécurité des soins sont donc nombreuses.

Bilan des questionnaires satisfaction (cf annexe 4)

93 questionnaires remplis soit un taux de retours de 46 % (202 participants)

Points positifs

- 96% des participants ont trouvé que la journée avait répondu à leurs attentes et au programme annoncé.
- 84% des participants qui ont trouvé que la session des posters, proposée pour la première fois cette année, étaient un bon complément aux communications orales

- 99 % des personnes interrogées ont apprécié le dossier de la journée
- 99% des personnes répondantes ont apprécié l'organisation générale de la journée (livret du participant, accueil, lieu...),

Points à améliorer

- Fournir la liste de l'ensemble des participants
- Augmenter la session de retours d'expérience

Bilan par session du programme

	Très satisfaisant	Satisfaisant	Peu satisfaisant	Ne se prononce	Commentaires
				pas	
Contexte national et international	19%	58%	17%	2%	Interventions souvent jugées trop théorique et éloignées du terrain notamment concernant le contexte international
Retours d'expériences	72%	24%	2%	1%	Plus grande place aux retours d'expériences avec des méthodologies innovantes. Certains participants souhaiteraient qu'il y ait également une ouverture sur les champs des SSR et des établissements médicaux sociaux
Sécurité de patient en médecine de ville	49%	44%	3%	3%	
Programmes de recherche	14%	54%	20%	12%	Les participants souhaiteraient moins de théorie et plus de retours d'expériences

Action de communication

Le site Internet

Créé en 2008, le site Internet du CEPPRAL est un outil accessible, didactique, qui permet d'accéder facilement aux informations concernant les actions du CEPPRAL et aux documents relatifs aux EPP.

Les mises à jour sont faites régulièrement. L'espace adhérent s'enrichit des travaux réalisés dans le cadre des groupes thématiques et de la journée régionale.

La lettre d'information

En 2009, trois lettres d'information sont parues (avril, août, décembre 2009).

En complément du site Internet, ces lettres permettent au CEPPRAL de tenir informer les établissements adhérents de l'avancée des différentes actions menées sur le champs de la qualité et de la sécurité des soins.

Le CEPPRAL a participé

Aux Journées Internationales de la Qualité Hospitalière en Santé Paris, 23 et 24 novembre 2009

Un village des réseaux a accueilli la FORAP (Fédération des Organismes Régionaux pour l'Amélioration des Pratiques en établissement de santé) et donc le CEPPRAL pour des échanges fructueux avec les participants. Un atelier sur les Réseaux a rassemblé des participants adhérents à la FORAP et des réseaux en cours de structuration.

Relation avec les partenaires régionaux : La FORAP

La FORAP est une Association loi 1901 créée en juin 2007. Elle est née de la volonté commune des structures régionales déjà existantes - CCECQA (Aquitaine), REQUA (Franche Comté), RSQ (Nord Pas de Calais), EVALOR (Lorraine)- de mutualiser leurs compétences en matière de qualité et de sécurité des soins.

Depuis trois autres structures ont rejoint l'association. : GREQUAU (Auvergne), Réseau Quali Santé 44 (Loire Atlantique), ARBNSQ (Basse Normandie)

Au cours de l'année 2009, le CEPPRAL a participé à différents groupes de travail au sei de la FORAP:

o Groupes de travail internes à la FORAP

Groupe de travail « Mutualisation des travaux entre structures » : 2 réunions en 2009

- o Représentation dans des groupes de travail nationaux
- ⇒ Groupe de travail « HAS Structures régionales d'évaluation -DHOS » : 3 réunions en 2009 (6 janvier, 23 juin, 23 octobre)
- ⇒ Groupe de travail « DHOS Décret sur la gestion des risques en établissement de santé » :
 1 réunion en 2009 (4 décembre)
- ⇒ Groupe de travail « DHOS Positionnement des Structures Régionales d'Evaluation et leur place en région » : 1 réunion en 2009 (8 décembre).

Les projets d'étude

Expérimentation portant sur la déclaration des évènements indésirables graves liées aux soins dans les établissements de santé : Cellule Régionale d'Appui en Gestion du Risque Clinique (CRAGRC)

Au niveau régional, l'expérimentation est pilotée par la DRASS et l'ARH qui ont mis en place un Comité de pilotage régional dès le mois de décembre 2008. Ce comité est chargé de suivre et orienter les actions de la cellule régionale d'appui.

L'ARH Rhône Alpes a décidé le rattachement de la cellule régionale d'appui en gestion du risque clinique à la Clinique du Parc Lyon. Ce rattachement a permis la signature d'une convention entre la clinique et le Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la vie Associative.

Pour assurer les missions qui reviennent à la cellule régionale d'appui, en accord avec l'ARH Rhône Alpes, il est convenu que la Clinique du Parc Lyon passe convention avec le CEPPRAL qui offre un réel savoir-faire et des compétences dans ces problématiques

Durant l'année 2009

- Le Comité de Pilotage régional s'est réuni le 8 juillet 2009 où un bilan des six premiers mois de l'expérimentation a pu être présenté aux différents membres du COPIL.
- Les membres de la cellule d'appui se sont réunis 8 fois soit de visu soit par conférence téléphonique.

Le Dr Annino, médecin DRASS, est convié à chacune des réunions.

Ces rencontres permettaient

- De faire le bilan des actions menées.
- De fixer les objectifs pour la poursuite de l'expérimentation.
- De coordonner les actions à mettre en place
- o De nombreuses rencontres et formations ont été organisées.
 - 3 **réunions trimestrielles** de tous les établissements bilans du 1^{er}, du 2^{ème} trimestre et 3^{ème} trimestre et partage d'expériences.
 - 8 réunions regroupant plusieurs établissements proches géographiquement : partage d'expériences ; formation à la déclaration/détection et à l'analyse.
 - 7 interventions plus spécifiques **auprès des praticiens**.
 - 4 **formations** spécifiques aux RMM et à l'analyse des causes.
 - 3 participations à des RMM.
 - 1 **formation** auprès des cadres de santé

HIGH 5S

En 2009 le CEPPRAL a été identifié par la HAS pour coordonner la solution n°3 « La prévention des erreurs de site et de procédure en chirurgie » du projet HIGH 5S.

L'objectif est de

- tester la faisabilité de l'implémentation d'un processus standardisé de prévention de ce type d'erreur dans des pays différents à travers le monde
- démontrer l'efficacité de cette standardisation sur la diminution des erreurs de site en chirurgie

Les premières actions pour la mise en place du projet ont débuté durant le second semestre 2009

- Formation des formateurs par l'OMS en juin 2009
- Sélection d'un établissement pré test en juillet : Le Centre Léon Bérard à Lyon
- Lancement de l'appel à candidature au niveau national pour le recrutement de 9 autres établissements.
- Participation aux réunions de pilotage HAS.

V. LES PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2010

Cf. programme des activités 2010

Formations

Le CEPPRAL souhaite poursuivre son orientation dans le champ de la sécurité des soins.

De nouveaux groupes thématiques vont être proposés aux établissements dans ce domaine.

- Indicateurs de qualité et de sécurité des soins
- Déclarer et analyser les évènements indésirables graves

D'autre part pour aider les établissements à répondre aux exigences du nouveau manuel de certification V2010, un groupe thématique « Bientraitance » va être intégré dans le programme 2010.

Le module M8 sur « la préparation de la V2010 » est inclus dans le programme 2010. Une session est prévue et en fonction des demandes d'autres sessions seront ajoutées.

Journée Régionale 2010

Il est prévu que la journée régionale 2010 soit co organisée par le CEPPRAL, la HAS et la future ARS en collaboration avec l'URML. Le thème retenu est « Qualité et sécurité des soins ».

Cette journée aura lieu à Lyon le 19 octobre 2010

Développement des activités du CEPPRAL

Le CEPPRAL souhaite accompagner les tutelles dans leur réflexion sur les mécanismes transversaux dans le cadre de la nouvelle organisation territoriale. Les projets Santé Territoire vont permettre le développement de coopérations entre professions (IDE, Kiné, pharmaciens...) définissant une véritable coordination des soins et renforcer la nature et la qualité des prestations proposées aux patients Il s'agit d'une véritable coopération des acteurs de terrain et d'un renforcement de **la transversalité**.

Dans ce contexte, le CEPPRAL peut apporter un appui méthodologique dans la mise en place de programme sur la qualité et la sécurité des soins.

Ainsi le CEPPRAL souhaite élargir son activité au secteur médico social et à la médecine de ville. Pour cela des réunions vont être menées avec des experts des différents secteurs afin de définir les axes de travail.

Communication

Les actions de communication vont être renforcées

- o Développement du site Internet
- o Elaboration d'une Newsletter
- o Participation à des Congrès

VI. LES ANNEXES

Annexe 1 : Programme des activités 2009

Annexe 2: Tableau récapitulatif des interventions en établissement réalisées en 2009

Annexe 3 : Programme de la journée régionale 2009

Annexe 4 : Synthèses des questionnaires satisfaction JR 2009

Annexe 5 : Programme des activités 2010